



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°112/2022
du Conseil communautaire
Séance du 27 juin 2022

Date d'envoi de la convocation = 21 juin 2022

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 50

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 21

Nombre de délégués absents : 4

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept juin à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

Présents : Michel AGNEL, Dominique ASTORI, Guy AUBANEL, Charles BASCLE, Christian BAUME, Sébastien BAYART, Philippe BERTHOMIEU, Yves CAZORLA, Michel CEGIELSKI, Jean-Yves CHAPELET, Jennifer CHAPUIS-FAURE, Cédric CLEMENTE, Michel COULLOMB, Maxime COUSTON, Manon CROUSIER, Benjamin DESBRUN, Bernard DUCROS, Michèle FOND-THURIAL, Nathalie FORGEROU, Patricia GARNERO, Hervé GINOT, Monique GRAZIANO-BAYLE, Sophie GUIGUE, Véronique HERBE, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Sarah LEFRANC, Béatrice LOISON, Léopoldina MARQUES-ROUX, Jennifer OBID, Laurent OUILLON, Patrick PALISSE, Patrick PANNETIER, Philippe PECOUT, Elian PETITJEAN, Pascal PEYRIERE, Marie-Chantal PIONNIER, Alexandre PISSAS, Jean Christian REY, José RIEU, Olivier ROBELET, Justine ROUQUAIROL, Vincent ROUSSELOT, Muriel ROY-CROS, Marjorie SABATON, Claude SALAU, Christophe SERRE, Benoit TRICHOT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE

Absents ayant donné procuration : Sandrine ANGLEZAN à Monique GRAZIANO-BAYLE, Sylvie BARRIEU-VIGNAL à Cédric CLEMENTE, Jacques BERTOLINI à Béatrice LOISON, Anthony CELLIER à Jean Christian REY, Catherine CHANTRY à Laurent OUILLON, Christine CLERC à Vincent ROUSSELOT, Ghislaine DE VERDUZAN à Hervé GINOT, Gilles DELALIEU à Christophe SERRE, Robert GAUTIER à Patrick PANNETIER, Claire LAPEYRONIE à Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Fred MAHLER à Christophe SERRE, Stéphane MAURIN à Cédric CLEMENTE, Julie MERCIER à Benoit TRICHOT, Gérald MISSOUR à Elian PETITJEAN, Daniel MOUCHETANT à Vincent ROUSSELOT, Christine MUCCIO à Christian BAUME, Laurent NADAL à Patrick PALISSE, Philippe PAQUIER à Manon CROUSIER, Catherine PECASTAING à Hervé GINOT, Jean ROCHE à Patrick PALISSE, Maria SEUBE à Bernard DUCROS

Absents/Excusés : Eric AJASSE, Pascale BORDES, Alain POMMIER, Thierry VINCENT

Secrétaire de Séance : Brigitte VANDEMEULEBROUCKE.

Objet : C - Budget supplémentaire du Budget Annexe Aire d'Accueil des Gens du Voyage (DM n° 01/2022)

Le présent Budget Supplémentaire du Budget Annexe AAGV comprend :

A. La reprise des résultats de l'exercice précédent et les restes à réaliser (RAR)

Conformément à l'affectation des résultats délibérée précédemment, il est proposé d'inscrire au BS :

- En recettes d'investissement, les RAR d'un montant de 3 594,08 € ;
- En dépenses d'investissement, la somme de 413 642,82 € correspondant au solde d'exécution de la section d'investissement reporté (chapitre 001) ;

B. Des modifications par rapport aux prévisions du BP 2022 voté en Février 2022

1- La section de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement sont proposées pour un total de 8 300 €, qui se décomposent de la manière suivante :

- Chapitre 011 « Charges à caractère général » :- 1700 €
Il s'agit d'une dépense initialement prévue en section de fonctionnement qui relève de l'investissement pour le paiement d'une licence ;
- Chapitre 022 « dépenses imprévues » : 10 000 €

Les recettes de fonctionnement sont proposées pour un total de 8 300 € et relève d'un ajustement de la subvention d'équilibre du Budget Principal.

2- La section d'investissement

Les dépenses d'investissement, hors reprise des résultats et des RAR, sont proposées pour un total de 1700 €. Comme précisé précédemment, il s'agit de dépenses prévues initialement en fonctionnement.

Une opération d'ordre d'intégration des études et frais d'insertion est également inscrite au Budget Supplémentaire pour 792,48 € (chapitre 041 en dépenses et en recettes).

Un emprunt d'équilibre budgétaire de 411 748,74 € est inscrit en recettes d'investissement.

L'ensemble des propositions présentées ci-dessus est retracé en annexe 3.

Vu le code général des collectivités territoriales, plus précisément les articles L2121-29 et L2312-2

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des moyens généraux du 20 juin 2022,

Le Conseil communautaire décide, à la majorité ; (2 oppositions)

- **D'ADOPTER** le budget supplémentaire 2022 du Budget Annexe AAGV, toutes sections confondues, pour la somme de 424 435,00 € € en recettes et en dépenses.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 27 juin 2022.

Le Président
Jean Christian REY

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le

11 JUIL. 2022



Envoyé en préfecture le 11/07/2022

Reçu en préfecture le 11/07/2022

Affiché le



ID : 030-200034692-20220627-DEL112_2022-DE